

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 18 novembre 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1200, chemin des Lacs (Lac Rond)

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0057 :

- Permettre la construction d'une remise en cour avant alors que la résidence est située à 29,63 mètres de la limite de propriété avant, plutôt que les 30 mètres minimalement prescrits.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 3 novembre 2025.

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière